

QUEL « CHOC DE COMPÉTITIVITÉ » POUR LA FRANCE ?

Diagnostic et propositions de l'Institut de l'entreprise

Octobre 2012



© Institut de l'entreprise, 2012
Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution
réservés pour tous les pays

Sommaire

LE DIAGNOSTIC :

BRISER LE CERCLE VICIEUX DU DÉCLIN DE LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE 5

PROPOSITION À COURT TERME :

**TRANSFÉRER UNE PART DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE
SUR LES MÉNAGES 6**

Conditions de succès 7

PROPOSITIONS À LONG TERME :

**METTRE EN PLACE UN VÉRITABLE « AGENDA 2020 » COMPORTANT
UN CALENDRIER PRÉCIS DE RÉFORMES STRUCTURELLES 9**

RÉFORME STRUCTURELLE N°1

Les négociations sur le coût et la durée du travail doivent pouvoir être menées au niveau de chaque entreprise, grâce à la conclusion d'accords de compétitivité 9

RÉFORME STRUCTURELLE N°2

Contraindre les secteurs protégés – sphère publique incluse – à engager des efforts de productivité, en les ouvrant à davantage de concurrence 11

RÉFORME STRUCTURELLE N°3

Lever les tabous énergétiques 12

RÉFORME STRUCTURELLE N°4

Renouveler les politiques de soutien public à l'innovation 12

L'Institut de l'entreprise a souligné, dès janvier 2012, l'urgence d'un « choc de compétitivité » afin d'enrayer la spirale de déclin qui menace l'économie française. À court terme, ce « choc de compétitivité » doit se traduire par une baisse significative des charges sociales pesant sur les salaires intermédiaires de l'ensemble du secteur privé. Cet allègement, qui aurait lieu en une seule fois, serait compensé à hauteur de vingt milliards d'euros par une hausse de la fiscalité sur la consommation. La TVA doit être privilégiée comme assiette de substitution, la CSG présentant un potentiel de hausse limitée du fait de l'augmentation récente de la fiscalité sur le patrimoine.

Afin d'engager un effort de redressement durable, l'efficacité d'un tel transfert est conditionnée à la mise en œuvre de réformes structurelles. Celles-ci doivent s'inscrire dans une stratégie de long terme érigeant en priorité absolue le redressement de l'offre productive. Cela implique la définition d'un « Agenda 2020 », véritable agenda de croissance. Cet agenda aura pour objectif de redresser la productivité globale de l'économie française. Il devra s'articuler autour des mesures suivantes :

- une plus grande décentralisation de la négociation sur l'emploi, sur la durée du travail et sur les salaires ;
- une ouverture des secteurs non soumis à la concurrence (sphère publique incluse) ;
- une levée des tabous qui pèsent aujourd'hui sur les questions énergétiques ;
- des politiques ambitieuses de soutien à l'innovation.

LE DIAGNOSTIC :

BRISER LE CERCLE VICIEUX DU DÉCLIN DE LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE

Comme l'a rappelé le rapport de l'Institut de l'entreprise *Pour un choc de compétitivité*, paru en janvier 2012, les problèmes de compétitivité que connaît actuellement notre pays relèvent de **facteurs structurels** dont le symptôme le plus significatif réside dans la dégradation de la productivité – c'est-à-dire de la faculté à produire en quantité et qualité supérieures avec des moyens de production donnés.

Ce décrochage s'inscrit dans une spirale négative, dans laquelle les déficits de compétitivité « coût » et « hors coût » s'entraînent mutuellement. Les entreprises françaises se caractérisent par une différenciation « hors-prix » relativement faible. Autrement dit : leurs produits, à prix équivalents, ne sont pas préférés à ceux de la concurrence, du fait d'un niveau de gamme insuffisant. De ce fait, nos entreprises sont contraintes de vendre moins ou moins cher que leurs concurrentes – sauf à réduire leur structure de coûts – ce qui explique la dégradation de leurs marges observée au cours des dernières années. La faiblesse des marges réduit à son tour l'épargne des entreprises, et empêche les investissements propres à engager les efforts d'innovation susceptibles d'améliorer leur compétitivité « hors coût ».

Briser ce cercle vicieux implique de redonner des marges de manœuvre aux entreprises, en agissant simultanément sur le terrain de la compétitivité coût et hors coût : c'est le sens du « choc de compétitivité » que nous appelons de nos vœux. Articulant des mesures immédiates et des réformes dont les effets s'inscrivent dans le long terme, ce « choc de compétitivité » comporte aussi une dimension « psychologique ». Celle-ci ne doit pas être négligée, tant la confiance des entrepreneurs dans la volonté politique d'une transformation profonde de la société française fait défaut aujourd'hui. Un tel « choc de confiance » serait salutaire, témoignant ainsi, au plus haut niveau de l'État, de la priorité absolue que constitue le redressement de la compétitivité.

PROPOSITION À COURT TERME :

TRANSFÉRER UNE PART DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE SUR LES MÉNAGES

L'Institut de l'entreprise, dans son rapport *Pour un choc de compétitivité*, avait proposé en janvier 2012 d'élargir l'assiette de financement de la protection sociale, qui pèse aujourd'hui quasi-exclusivement sur le travail. Une telle mesure est devenue d'autant plus urgente que la conjoncture économique s'est dégradée depuis le début de l'année, et que les orientations inscrites dans les débats budgétaires devraient se traduire par un accroissement du coût du travail et de la pression fiscale pesant sur les entreprises. La perspective d'une baisse de l'impôt sur les sociétés étant écartée, la baisse des charges sociales est à court terme la seule solution permettant de relancer l'économie française. Réduire les charges pesant sur le coût du travail permettrait aux entreprises de reconstituer temporairement leurs marges afin d'améliorer leur position relative par rapport à leurs concurrents, sur le marché national comme à l'international, en investissant davantage dans leur propre développement.

Le transfert des charges sociales permettrait aussi de mettre en lumière les coûts qu'implique le système de protection sociale. L'étendue de ce système, en France, étant le résultat de préférences collectives, c'est aux ménages qu'il revient en premier lieu d'en assurer la charge. Or tant que le financement de la protection sociale continuera à reposer uniquement sur le travail, son coût restera un coût « caché », invisible pour les ménages, malgré l'impact qu'il peut avoir sur la progression du pouvoir d'achat et la performance économique nationale. À cet égard, un transfert sur une assiette plus large servirait de révélateur, en suscitant une prise de conscience quant aux arbitrages qui devront prévaloir dans les prochaines années. Il permettrait également d'assujettir l'ensemble des bénéficiaires des prestations sociales, actifs comme inactifs, au-delà des seuls salariés.

Conditions de succès

Condition n°1. Le transfert des charges sociales devra être significatif, tout en étant proportionné aux marges de manœuvre existantes pour le financer

À cet égard, nous estimons qu'il devrait porter sur un montant minimum de 20 milliards d'euros (soit l'équivalent d'un point de PIB, ou un peu moins de deux points de TVA).

Condition n°2. Ce transfert devrait porter sur les seules cotisations sociales employeurs et s'effectuer en une fois, au risque de voir sinon son efficacité se diluer

Dans la mesure où il s'assimile à une forme de dévaluation fiscale, un tel transfert a des effets nécessairement transitoires (la hausse de la TVA se traduit à moyen terme par la hausse des prix à la consommation, qui conduit à son tour à une hausse du coût du travail via la négociation salariale) : ce caractère transitoire serait encore accentué par un étalement de la baisse des charges sur plusieurs années.

Condition n°3. Il devra porter enfin sur les salaires intermédiaires, afin de bénéficier aux secteurs aujourd'hui les plus exposés à la concurrence internationale et favoriser une montée en gamme de l'industrie

Un ciblage sur les bas salaires s'inscrirait à l'inverse dans une logique de court terme privilégiant la sauvegarde d'emplois à faible productivité plutôt que la compétitivité, avec le risque d'accroître le phénomène de trappe à bas salaires.

Condition n°4. Privilégier la TVA à la CSG

Parmi les prélèvements susceptibles de compenser ce transfert, la TVA (via une hausse du taux «normal») devra être privilégiée. La CSG offre en effet des marges de manœuvre limitées, compte tenu de l'alourdissement de la fiscalité sur le patrimoine contenu dans les derniers projets de loi de finances. Elle aurait par

ailleurs un effet inflationniste ¹ plus important que la TVA sans les avantages de cette dernière: avec la TVA, les ménages peuvent choisir d'ajuster leurs comportements d'achat par rapport à la hausse de la fiscalité indirecte en réduisant leur consommation². Par ailleurs, une hausse de la TVA frapperait de manière indifférenciée les biens produits en France et importés, mettant ainsi les concurrents étrangers « à armes égales » avec les entreprises hexagonales. L'élargissement du financement de la protection sociale ne doit toutefois pas conduire à l'idée qu'il existerait une assiette « miracle » susceptible de soutenir indéfiniment le poids de l'État-providence. À cet égard, cette mesure devrait s'accompagner d'une stricte maîtrise des dépenses sociales, qui doit conduire à s'interroger sur l'opportunité de transférer au secteur privé certaines des prestations qui ne relèvent pas d'une stricte logique de solidarité, à coût moindre et avec un niveau de qualité de service supérieur.

1. Via un mécanisme de rattrapage salarial. Une partie de la hausse de la CSG sur les revenus d'activité se traduirait en effet au bout de quelques trimestres par des hausses de salaires bruts visant à compenser les pertes de pouvoir d'achat des salariés.

2. Une réflexion sur l'indexation de certains revenus devrait toutefois être menée, compte tenu des effets inflationnistes d'une hausse de la fiscalité sur la consommation. Cette désindexation devrait concerner principalement les revenus de remplacement des inactifs ; le principe d'une indexation du SMIC sur l'inflation devrait en revanche être maintenu, bien que celle-ci diminue l'efficacité de la réforme pour les bas salaires, afin d'éviter une politique de déflation salariale.

PROPOSITIONS À LONG TERME :

METTRE EN PLACE UN VÉRITABLE « AGENDA 2020 » COMPORTANT UN CALENDRIER PRÉCIS DE RÉFORMES STRUCTURELLES

Le « choc de compétitivité » que l'Institut de l'entreprise appelle de ses vœux ne saurait aucunement se limiter au transfert du coût de la protection sociale vers une assiette élargie. Redresser la compétitivité de la France implique un « Agenda 2020 », véritable agenda de croissance, ordonné autour d'une vision économique de long terme, et se traduisant par un calendrier précis de réformes structurelles. Ces dernières doivent s'ordonner autour d'objectifs hiérarchisés, à travers lesquels l'emploi et le renforcement de la cohésion sociale sont conçus comme des résultantes de la compétitivité retrouvée. Cet agenda aurait aussi le mérite de permettre une stabilisation et une plus grande prédictibilité des règles fiscales et sociales, essentielles pour sécuriser, accélérer et accroître les décisions d'investissement.

RÉFORME STRUCTURELLE N°1

Les négociations sur le coût et la durée du travail doivent pouvoir être menées au niveau de chaque entreprise, grâce à la conclusion d'accords de compétitivité

Sortir du dialogue social d'après-guerre

Dans de nombreux pays européens (notamment la Finlande, l'Allemagne ou la Suède), la tendance en faveur d'une décentralisation des accords salariaux et d'une négociation au niveau de l'entreprise plutôt que des branches s'est accélérée durant la crise économique. La France doit embrasser ce mouvement, en engageant la sortie définitive du modèle social d'après-guerre, où les politiques salariales, déterminées en partie par l'État et encadrées par la négociation collective de branche, fonctionnaient sur le mode d'augmentations générales et irréversibles via la ponction de gains de productivité.

Décentraliser les modalités de fixation du «prix» du travail

Ce mouvement de décentralisation obéit à des préoccupations tant conjoncturelles que structurelles : rendre plus efficaces – du point de vue économique et social – les modalités d’ajustement de l’emploi, et permettre une meilleure fixation de la durée et du coût du travail, adaptés aux problématiques spécifiques de chaque entreprise (évolution de la productivité de l’entreprise ou des conditions du marché par exemple). Il est en effet nécessaire de cibler plus précisément les entreprises qui ont besoin d’un ajustement du coût du travail, et de savoir à quel moment elles en ont besoin. Au-delà de l’approche macro-économique que constitue le transfert du coût de la protection sociale, il convient de prendre en compte les déterminants micro-économiques de la question. À titre d’illustration, la sensibilité des ventes au prix (et donc le caractère critique de la structure de coût) n’est pas la même si on est dans le secteur du luxe, ou de la grande consommation. L’État ne pouvant à lui tout seul déterminer à l’avance les conditions générales permettant aux entreprises de réussir dans leur secteur d’activité et face à l’évolution de leur concurrence, il doit accorder à ces dernières davantage de flexibilité.

Favoriser l’autonomie contractuelle des partenaires sociaux

Pour être optimale, cette flexibilité doit pouvoir être négociée au plus près du terrain par les partenaires sociaux. Elle doit aussi permettre de dépasser l’actuel compromis français en matière de flexibilité, qui pèse de manière démesurée sur les *outsiders* (ceux qui sont durablement exclus du marché du travail, jeunes, seniors, travailleurs peu qualifiés) au détriment des *insiders*, en privilégiant la flexibilité externe sur la flexibilité interne³. Cela suppose un renforcement de l’autonomie contractuelle des partenaires sociaux, qui devrait être inscrite dans la Constitution, comme s’y est engagé le Président de la République lors de la campagne présidentielle. Cela suppose aussi de reconnaître la primauté de l’accord collectif sur le contrat de travail, afin de créer les conditions juridiques nécessaires à la conclusion d’accords de compétitivité. Cela implique enfin la reconnaissance de l’entreprise comme l’échelon pertinent de négociation pour le dialogue social.

3. Note de l’Institut de l’entreprise, *Flexibilité responsable, dépasser le dualisme du marché du travail*, Charles de Froment, décembre 2011.

RÉFORME STRUCTURELLE N°2

Contraindre les secteurs protégés – sphère publique incluse – à engager des efforts de productivité, en les ouvrant à davantage de concurrence

Si le transfert partiel du financement de la protection sociale vers la fiscalité indirecte donnera une bouffée d'oxygène aux entreprises, les marges de manœuvre retrouvées doivent impérativement être orientées vers l'innovation et l'accroissement de la productivité, seules conditions d'une croissance durable.

Libéraliser les secteurs réglementés

Les gains de productivité doivent être recherchés en priorité du côté des services, où la marge de progression est plus élevée que dans l'industrie, ce qui appelle à un effort marqué sur l'amélioration des processus organisationnels, mais aussi une concurrence accrue, notamment dans le domaine des professions et des secteurs réglementés. L'expérience, tout comme la théorie économique enseignent en effet qu'une entreprise est d'autant plus encline à engager des efforts de productivité et à innover qu'elle y est contrainte par l'aiguillon de la concurrence. Accroître l'ouverture de ces marchés par un allègement de la réglementation permettrait ainsi d'accélérer le rythme de modernisation de l'appareil économique, tout en générant des baisses de prix qui compenseraient largement l'effet sur les ménages de la hausse de la TVA.

Accroître la productivité de la sphère publique

Au-delà, toutefois, c'est au sein de la sphère publique, compte tenu de son poids dans le PIB, que se situent aujourd'hui les gisements potentiels les plus significatifs en termes de productivité. Cette situation implique une révision de son périmètre, afin d'externaliser ou de mettre en concurrence de manière plus systématique les missions susceptibles d'être réalisées par les entreprises (ou, sur le modèle britannique, par le tiers secteur). Pour remédier à la lourdeur et la lenteur qui caractérisent aujourd'hui l'action publique, et pénalisent la mise en œuvre des projets des entreprises, une politique de « révision générale du temps public » (RGTP) devrait être aussi envisagée, afin d'accélérer la prise de décision partout où les processus publics pèsent sur les gisements de croissance.

Lever les tabous énergétiques

Le coût du travail ne constitue pas le seul déterminant de la compétitivité coût des entreprises. Dans la structure de coût des entreprises – notamment dans le secteur industriel – la consommation énergétique occupe une part significative. La facture énergétique s'établit ainsi à 61,4 milliards d'euros en 2011, pour un déficit extérieur de 69,6 milliards d'euros. À moyen terme, la question du coût des intrants et notamment de l'énergie doit donc être posée.

Mettre en oeuvre une politique ambitieuse d'économies d'énergie

La sphère publique pourrait mettre en oeuvre une politique ambitieuse d'économies d'énergie, dont l'État et les collectivités locales seraient les chefs de file, et s'engager dans un examen sans a priori du mix énergétique de la France (quelle part du nucléaire ? comment pérenniser le développement des énergies renouvelables ? quel potentiel pour les gaz de schiste, dans le respect d'une forte exigence environnementale ?)

Réouvrir le débat sur le gaz de schiste

En particulier, la France devrait être attentive à la révolution énergétique actuellement en cours aux États-Unis. L'exploration du gaz de schiste y a permis de faire durablement baisser le prix du gaz naturel, qui s'établit aujourd'hui à un prix 3 à 4 fois inférieur à celui de la zone euro, dotant ainsi l'économie américaine d'un avantage compétitif de taille face à l'économie européenne : selon Natixis, cette baisse représenterait aujourd'hui l'équivalent d'une baisse de 6 % du coût du travail dans le secteur manufacturier américain par rapport à la zone euro.

Renouveler les politiques de soutien public à l'innovation

Le déficit de compétitivité hors-coût dont souffre l'économie française est aujourd'hui indéniable. Il explique en grande partie l'inadéquation relative de l'offre française vis-à-vis de la demande tant sur le marché domestique qu'à l'international. Ce déficit ne saurait toutefois être comblé par une seule hausse des dépenses en recherche et développement, ni par un interventionnisme économique accru de l'État.

Envisager l'innovation au-delà de la R&D

La France doit élargir sa vision de l'innovation, en la distinguant plus clairement de la recherche. Elle doit mieux transformer la R&D en produits, services et procédés innovants, les associer aux *business models* de demain, les intégrer aux dimensions non technologiques de l'innovation fondées sur l'usage, le marketing, la créativité, et ainsi développer des innovations globales susceptibles de transformer l'économie. Si ce type d'innovation ne se décrète pas, tant elle est de la responsabilité de chaque entreprise, le rôle de l'État est de veiller à ce que les politiques publiques (pôles de compétitivité, investissements d'avenir, banque publique d'investissement) soient réellement fléchées vers l'accompagnement d'écosystèmes locaux innovants et orientées vers la qualité, et ne visent pas à préserver à tout prix un tissu économique obsolète au détriment des secteurs d'avenir.

Accompagner la diffusion de l'innovation

Au-delà, la sphère publique peut agir tant par la pédagogie que par des actions ponctuelles et ciblées. L'État doit accompagner la diffusion de l'innovation, même si cette dernière – nouvelles technologies de production (automation, robotisation) dans l'industrie, nouveaux *business models* remettant en cause les rentes dont bénéficient aujourd'hui certains secteurs des services – est susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'emploi à court terme. Cela implique l'élaboration d'une vision économique de long terme, au travers de laquelle le redressement de la compétitivité de l'économie doit primer sur la préservation de l'emploi à court terme.

Structurer les nouveaux marchés par la commande publique

L'État et les collectivités locales peuvent agir comme des pionniers avec un fort effet d'entraînement, en acquérant ou en soutenant le développement des services et des technologies de demain. Cela peut se faire par le biais de la commande publique (par exemple en engageant un vaste plan d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics) ou par la mise en place d'incitations positives plutôt que punitives en direction des consommateurs (des « bonus » plutôt que des « malus » à la consommation de produits écologiquement vertueux par exemple). En redevenant des clients et des donneurs d'ordre exigeants et concentrés sur la performance des services publics, l'État et les collectivités locales stimuleront le potentiel d'innovation, de productivité et d'exportation des entreprises françaises.

Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Profondément ancré dans la réalité économique, il concentre sa réflexion sur la relation entre l'entreprise et son environnement et met à contribution un vaste réseau d'experts pour réaliser ses études. également lieu de rencontres et pôle de formation, l'Institut développe une vision de l'entreprise ouverte sur le monde et sur la société.

THINK TANK

L'activité de réflexion se déploie autour de l'entreprise, conçue à la fois comme organisation, comme acteur du monde économique et comme acteur de la société. Pour diffuser ses analyses et ses études, l'Institut de l'entreprise s'appuie sur :

Des rapports et des notes, vecteurs traditionnels de diffusion auprès d'un public de leaders d'opinion.

Un site, Débat&co (www.debateco.fr), dont l'objectif est d'animer le débat économique et social. Une revue trimestrielle, *Sociétal*, qui propose des analyses et des réflexions sur les grands débats d'économie et de société (www.societal.fr).

RENCONTRES

Ouvertes à un large public ou réservées aux adhérents, les manifestations organisées par l'Institut de l'entreprise visent à favoriser le partage d'expérience sur des enjeux liés aux questions économiques et à l'entreprise.

Les manifestations de l'Institut de l'entreprise visent à stimuler la réflexion sur des sujets d'intérêt collectif. Dirigeants d'entreprise, personnalités politiques, experts issus de l'entreprise ou du monde universitaire sont invités à s'exprimer à l'occasion de déjeuners, de conférences et de débats.

FORMATION

L'Institut de l'entreprise propose des programmes pédagogiques qui ont pour objectif de sensibiliser les différents publics appartenant à l'écosystème des entreprises aux enjeux économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées. Dans ce cadre, l'Institut s'adresse prioritairement aux enseignants de Sciences économiques et Sociales (SES), avec le programme Enseignants-Entreprises et aux Jeunes « hauts potentiels » issus de tous corps de métier, avec l'Institut des Hautes Études de l'Entreprise (IHEE).

Pour en savoir plus : www.institut-entreprise.fr



29, rue de Lisbonne, 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 23 05 40
Fax : +33 (0)1 47 23 79 01
www.institut-entreprise.fr
www.debateco.fr

